

L'année financière varie selon les écoles de formation. D'après les chiffres de la dernière année budgétaire complète antérieure au 1<sup>er</sup> juin 1951, les provinces intéressées ont fourni environ les trois quarts des fonds nécessaires au soutien des écoles (77·2 p. 100 pour les écoles de garçons et 70·6 p. 100 pour les écoles de filles) et les municipalités, un peu plus d'un dixième (12·5 p. 100 pour les écoles de garçons et 10·2 p. 100 pour les écoles de filles). Les autres ressources comprennent les pensions payées par les parents, des dons, des legs et la recette de la vente de produits agricoles ou industriels et du service de buanderie. Neuf des écoles de garçons sont administrées par les provinces, cinq par des communautés religieuses, et une par un conseil d'administration; huit des écoles de filles sont administrées par des communautés religieuses tandis que quatre sont régies par les provinces.

La statistique des écoles de formation, d'après le recensement de 1951, est résumée dans l'*Annuaire* de 1954, pp. 322-324.